

OBJECTIFS

Être en capacité de conseiller efficacement ses clients par l'analyse des étapes clés du contrat d'assurance de prêt et acquérir des connaissances sur les mécanismes des différentes garanties.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Professionnels de la gestion de patrimoine disposant du statut IOBSP, quel que soit le niveau, mais ayant l'obligation de formation obligatoire continue.

Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet

S'inscrire au préalable à la formation choisie :

<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>

Connexion à la plateforme LMS :

<https://www.formations-anacofi.fr/>

MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning¹

Formation distancielle asynchrone

L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée
Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique

ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM² de fin de parcours

Sanction : certificat de formation

Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

INTERVENANT

Michel FLEURIET

DURÉE

7h

Ventilation des heures spécifiques :

7h IOBSP + 7h ASSU+ 1h IMMO

COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent³

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC⁴

Score moyen d'obtention : 75,66%⁵

PROGRAMME

Généralité

- Définition
- Amélioration de l'information et du conseil
- Le principe de libre choix du client.
- Tarification collective ou individuelle, incidence sur les taux.

Les risques couverts

- Le décès.
- L'invalidité.
- L'incapacité.
- La perte d'emploi

Les différentes limitations contractuelles

- Les principales exclusions

- Les franchises
- Les délais de carence

Tarification du risque emprunteur

- Sélection médicale, risques professionnels ou sportifs.
- Tarification du risque aggravé (majoration, exclusion, franchise).
- Le risque aggravé de santé : la convention AERAS.

Les obligations d'information

- Devoir de conseil et d'information
- La fiche pré contractuelle d'information sur les garanties
- Le droit de résiliation

Conclusion

¹ L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

² Il faudra obtenir 75% de bonne réponse pour pouvoir valider n'importe quel module qu'il soit en présentiel ou en E-Learning. Vous disposez de 3 tentatives pour valider votre QCM.

³ Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

⁴ NC : Non Communiqué

⁵ Taux basé sur 287 participants à ce module entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021